

## MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 13 avril 2021 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

### **1 – Budget primitif 2021 (délibérations n° 1, 2, 3 et 4)**

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 419 574,00 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 673 288,00 €.

En 2021, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- École numérique rurale : ordinateurs et tableaux numériques,
- Travaux de réfection du mur et de la clôture du jardin public et acquisition de jeux,
- Travaux d'étanchéité à l'Église et sécurité autour du bâtiment,
- Travaux de voirie communale 2021,
- Travaux connexes à LARDIALLET et à HEURS,
- Divers matériels : citerne d'eau, panneaux, logiciels, purificateur d'air, tapis de judo ...
- Travaux d'éclairage public au Crohet, Lardiallet, LED et acquisition d'illuminations,
- Acquisition d'une remorque pour les services techniques,
- Travaux de piste forestière du Best aux Martinanches,
- Travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie,
- Aménagements pour assurer la sécurité dans le bourg,
- Adressage des hameaux,
- Étude sur le devenir de l'immeuble de Madame LEGROS.

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition du foncier non bâti (93,37 %) et du foncier bâti (44,47 %). Ce dernier taux comprend la part du département à hauteur 20,48 % permettant ainsi de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation (délibération n° 1).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes (délibération n° 2) :

- 400,00 € à l'Association MIOD École de Saint-Dier-D'Auvergne,
- 600,00 € à l'Épicerie Solidaire de Billom,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renouvelle pour 2020 son adhésion à la Mission Locale de Cournon et à l'Association pour l'Insertion (API) (délibération n° 3) mais pas celle auprès de l'Association AICRI.

Le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté est adopté. Présents : 13, Contre : 00 Abstentions : 00 Pour : 11 + 02 **procurations** - (délibération n° 4)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une note de présentation synthétique du budget primitif 2021 à destination du public a été élaborée et sera mise en ligne sur le site [www.saint-dier-d-auvergne.fr](http://www.saint-dier-d-auvergne.fr)

### **2 – Retrait de la Commune d'AUGEROLLES du Syndicat « Ciné Parc (délibération n° 5)**

L'Assemblée, par 7 voix pour (dont une procuration) et 6 voix contre (dont une procuration), accepte le retrait de la Commune d'Augerolles de Ciné Parc.

### **3 – Contrats Emploi Compétences (délibération n° 6)**

Afin d'assurer la continuité du service auprès des enfants de l'école primaire dans des conditions optimales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer deux contrats « Contrat Emploi Compétences » à compter du 26 avril 2021 pour une période comprise entre 6 et 12 mois et sur une base allant de 20 à 26 heures hebdomadaires.

### **4 – Aménagement du temps de travail et règlement intérieur (information)**

Un projet sur l'aménagement du temps de travail et sur le règlement intérieur va être adressé au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour validation.

### **5 – Questions diverses**

#### **Acquisition d'une remorque pour les services techniques (délibération n° 7)**

Après étude des devis proposés, des caractéristiques, des besoins et des nécessités de service, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir une remorque pour les services techniques de la commune auprès de la Société REOL sise à Saint-Julien de Coppel pour un montant de 16 000,00 € H.T., et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant et tous les documents nécessaires à l'acquisition précitée.

#### **Cession du camion JP RENAULT immatriculé 6219 RT 63 (délibération n° 8)**

La cession du camion JP RENAULT 6219 RT 63 a été publiée sur le site internet de la Commune et dans le journal municipal. Du fait de la date limite de la validation du contrôle technique, le conseil municipal, à l'unanimité des

membres présents, décide que Madame le Maire pourra procéder à la vente du camion au plus offrant dès lors que le prix sera supérieur ou égal à 400,00 € et signer tous les documents nécessaires à cette cession.

- **Elections départementales et régionales de juin 2021**

Le conseil scientifique et l'AMF ont recommandé le suivi d'un protocole sanitaire quant à la tenue des élections départementales et régionales de juin 2021. Il est demandé aux maires d'indiquer par un vote si les conditions préconisées par le conseil scientifique semblent réunies pour la tenue des scrutins. Madame le maire a répondu défavorablement à cette question pour les raisons suivantes :

- ✓ Le manque de visibilité de la situation par rapport aux variants, au nombre de personnes vaccinées,
- ✓ Les contraintes de la tenue des bureaux de vote seront draconiennes et difficilement applicables pour une petite commune rurale.

Le report en septembre serait plus pertinent.

- **Journal Municipal (Information)**

L'impression du journal municipal est en cours. La distribution pourra avoir lieu dans le week-end.

- **Intervention de Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL**

Suite au conseil d'administration du collège François VILLON, Madame Jocelyne GAUTHIER-BRONDEL a fait le compte rendu de la réunion. Le COVID a eu un impact important sur le bilan financier. Deux examens à la préparation du brevet ont eu lieu en avril.

- **Projet Climat (Information)**

Madame Françoise ANGÉLY nous informe que des actions sont menées afin de réouvrir la ligne ferroviaire entre Billom et Chignat. Un dépôt de vélos électriques est à disposition sur la commune de Mauzun.

La séance est levée à 23h50.

**Le Maire- Nathalie SESSA**

